

COMMUNE DE VILLETTE

" CHAMP - DE - L'ESSERT "

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

Coordonnées moyennes 544'300 / 150'800

Numéro 1224

Format 168 x 60

Date 15.04.2005

26.10.2005

23.01.2006

01.03.2007

21.08.2007

PLAREL

LAUSANNE

Approuvé par la Municipalité

le 12 mars 2007

Syndic

J.-P HAENNI

Secrétaire

S. VALENTI

Soumis à l'enquête publique

du 20 février 2006 au 21 mars 2006
du 16 mars 2007 au 16 avril 2007

Au nom de la Municipalité
Syndic

J.-P HAENNI

Secrétaire

S. VALENTI

Adopté par le Conseil communal

le 22 octobre 2007

Président

B. LEPROVOST

Secrétaire

A. WIGET

Approuvé préalablement par le Département
compétent du Canton de Vaud

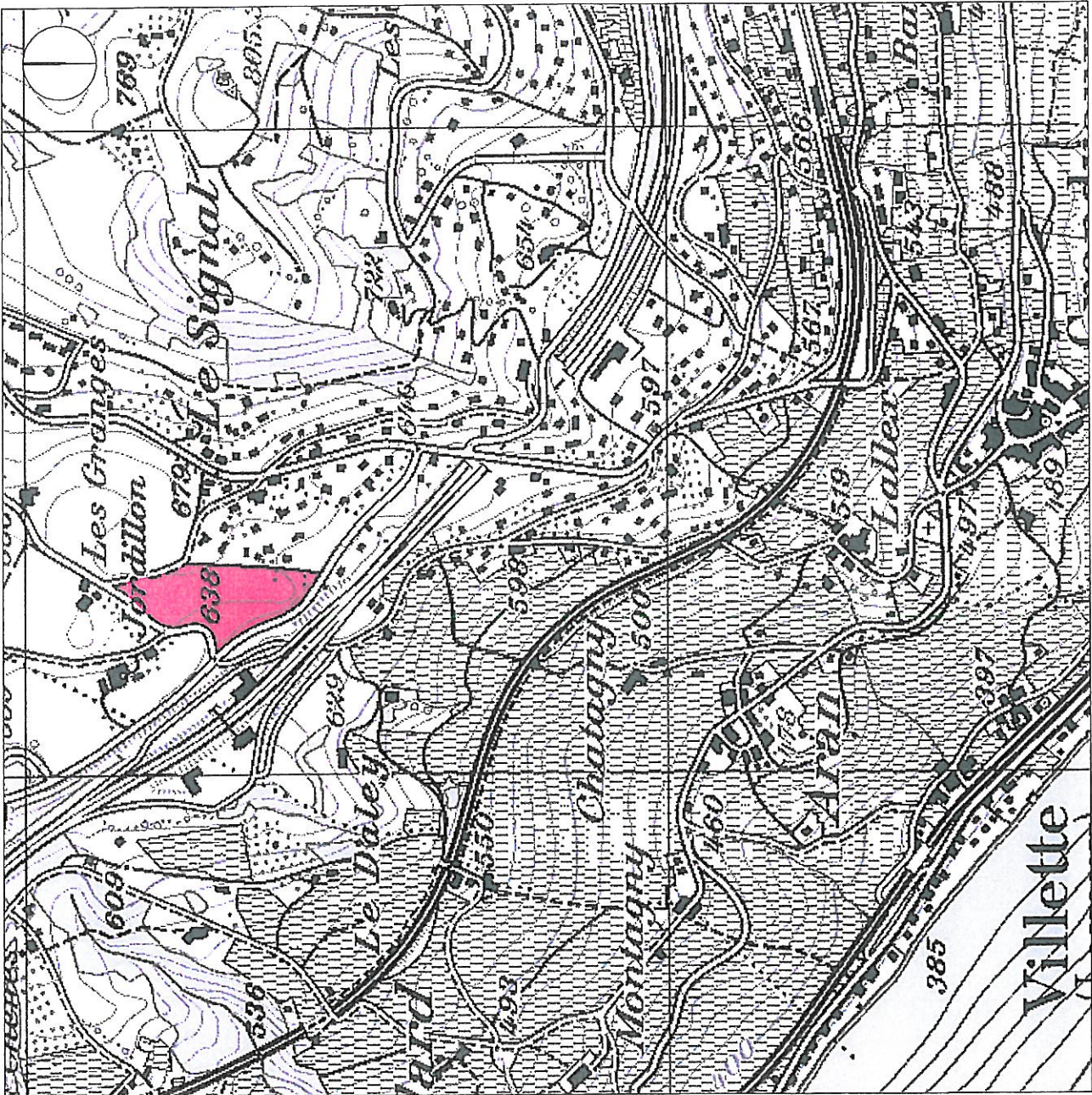
Lausanne, le 12 DEC. 2007

Le Chef du Département

Mis en vigueur le : - 6 MARS 2009

SITUATION

Echelle 1 : 10'000



LEGENDE



PERIMETRE DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION



ZONE D'HABITATIONS A FAIBLE DENSITE



AIRE DE CONSTRUCTION A



AIRE DE CONSTRUCTION B



AIRE DE CONSTRUCTION C



AIRE DE CONSTRUCTION D



AIRE DE PROLONGEMENT



AIRE DE MOUVEMENT



AIRE DE BIOTOPES OU ELEMENTS PROTEGES, situation indicative



ZONE D'UTILITE PUBLIQUE NON BATIE



ZONE AGRICOLE



ALTITUDE MAXIMUM DES CONSTRUCTIONS



ALTITUDE MAXIMUM DES TERRAINS AMENAGES



ORIENTATION PRINCIPALE DES FAITES DE TOITURES



VOIE D'ACCES, tracé à titre indicatif



ACCES GARAGE, tracé à titre indicatif



CHEMINEMENT PIETONNIER, tracé à titre indicatif



FRACTION D'AMENAGEMENT



NOUVEAU PARCELLAIRE, tracé à titre indicatif



LIMITE DES CONSTRUCTIONS CONSERVEE



LIMITE DES CONSTRUCTIONS NOUVELLE



LIMITE DES CONSTRUCTIONS A RADIER



PLANTATION NOUVELLE, situation indicative



PLANTATION EXISTANTE, situation indicative



PLANTATION EXISTANTE A SUPPRIMER, situation indicative



CANALISATIONS EU EXISTANTES / A CREER, tracé à titre indicatif



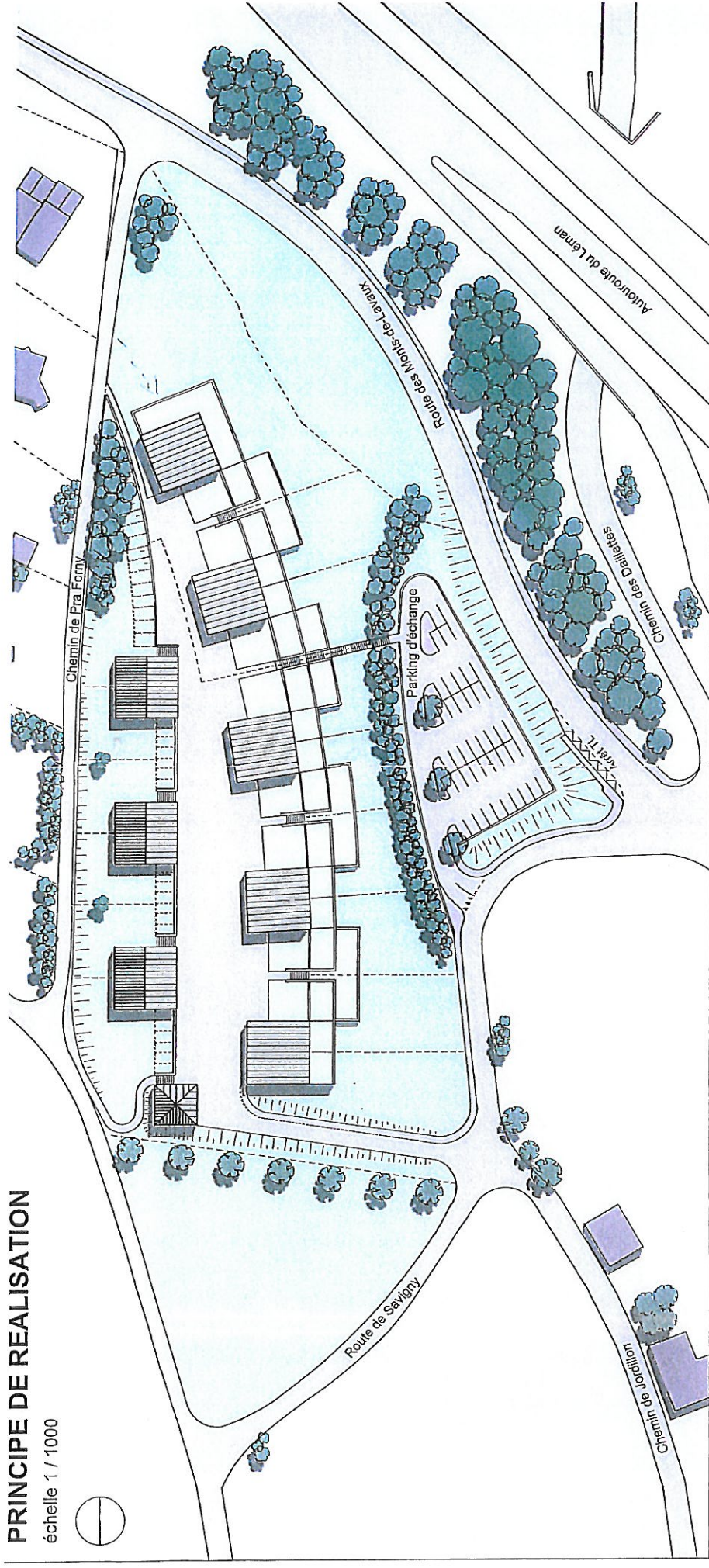
CANALISATIONS EC EXISTANTES / A CREER, tracé à titre indicatif



CANALISATION SOUTERRAINE D'EAU, tracé à titre indicatif

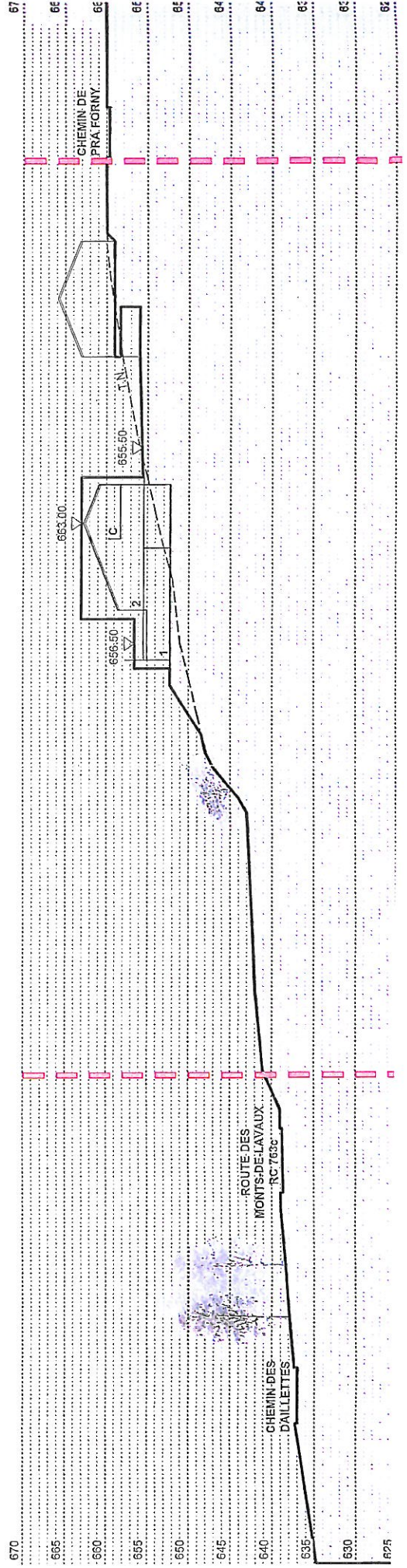
PRINCIPE DE REALISATION

échelle 1 / 1000

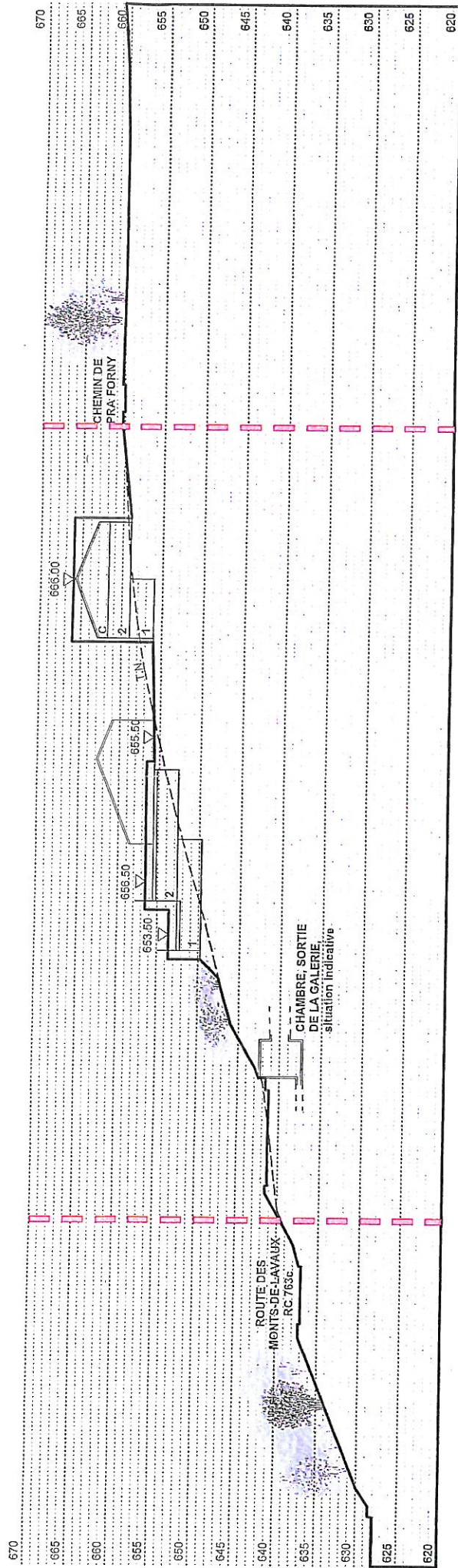


COUPE B - B (la forme des toitures, la situation et le nombre des niveaux figurent à titre indicatif)

échelle 1 / 500



COUPE C - C (la forme des toitures, la situation et le nombre des niveaux figurent à titre indicatif)
 échelle 1 / 500



COUPE D - D (la forme des toitures, la situation et le nombre des niveaux figurent à titre indicatif)
 échelle 1 / 500

